2020

Note de synthèse

Budget Primitif

SOMMAIRE

1 - Introduction

2 - Eléments de contexte

3 - Priorités du budget

4 - Section de fonctionnement

5 – section d'investissement

6 – budgets consolidés

7 – la dette

8 – la fiscalité

9 – les principaux ratios

1- Introduction

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présente note répond à cette obligation et sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

2- Eléments de contexte

a) National

Après une croissance en 2018 de 1.7 %, l'économie française devrait ralentir à 1.3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait sa croissance passer de 1.1 % à 0.7 % . Depuis le second semestre 2018, la croissance s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

Le déficit public a été ramené sous le seuil des 3% du PIB en 2017 ce qui a permis au pays de sortir de la procédure européenne pour déficit excessif. En 2018 cette maîtrise du déficit s'est confirmée (2,5 % du PIB). Toutefois en 2019 une dégradation est prévue (3,1 % du PIB) avec la transformation du CICE en allègements de charges et les conséquences de la crise sociale (effet gilets jaunes) de fin 2018 et 2019.

Pour 2020 le déficit est attendu à son niveau le plus faible depuis 2001, en se situant à 2,2 % du PIB. Malgré ces résultats la situation de la dette publique ne s'améliore pas, cette dernière se situant à 98,4 % du PIB et est attendue à 98,7 % en 2020. Avec le niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêts, la charge de la dette qui était de 41.7 milliards € en 2017 est prévue à 38.6 milliards en 2020.

Les principales mesures issues du projet de loi de Finances 2020 concernant les collectivités locales sont :

- La troisième tranche de la baisse de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables (engagée en 2018),
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable en 2020 à 26.802 milliards €,
- Le FCTVA poursuit sa croissance (+6.2 %) grâce au regain d'investissement depuis 2017.
- La hausse de la DSR et de la DSU + 90 M€ chaque sera financée au sein de la DGF comme l'an passé,
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) reste inchangée par rapport à 2019 soit 570 millions € pour le bloc communal.
- La suppression de la taxe d'habitation pour tous les contribuables en 2023 : l'article 5 du projet de loi de finances prévoit sa suppression. Seule la TH sur les résidences secondaires et la TH sur les logements ne sont pas concernées. La suppression sera progressive mais dès 2021 les communes ne percevront plus de TH. Cette perte sera compensée par la taxe foncière sur les propriétés bâties transférée aux communes. Cette mesure a pour conséquence une révision importante de la fiscalité locale. Le projet de loi indique que les collectivités seront compensées à l'euro près grâce à un mécanisme de coefficient correcteur.

b) Locale

Située dans la presqu'ile de Guérandaise, à l'ouest du département de Loire-Atlantique, La Turballe, commune littorale de 4523 habitants et première commune portuaire en tonnage et en valeur, fait partie de la communauté d'agglomération de Cap atlantique.

Les résidences secondaires progressent passant de 2833 en 2014 à 2953 en 2019 démontrant l'attractivité touristique de la commune.

3- Priorité du Budget

L'objectif du budget 2020 est de poursuivre sa politique de maitrise des dépenses :
- au niveau des dépenses de fonctionnement
- au niveau de la dette
tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants

4- Le Fonctionnement

Le budget a été voté le 3 mars 2020 et s'élève à 7 270 589.09 € en diminution de 4.72 % par rapport au budget primitif 2019. Il se répartit ainsi :

Compte	Libellé	Budget N-1	Budget N	%
D	DEPENSE	7 630 714.44	7 270 589.09	-4.72%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 475 265.00	1 436 730.00	-2.61%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 854 044.00	3 888 564.00	0.90%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	199 027.00	215 263.00	8.16%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	451 790.00	523 414.30	15.85%
66	CHARGES FINANCIERES	264 500.00	244 423.00	-7.59%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00	5 000.00	0.00%
022	DEPENSES IMPREVUES	46 000.00	50 000.00	8.70%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	955 088.44	385 155.79	-59.67%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	380 000.00	522 039.00	37.38%

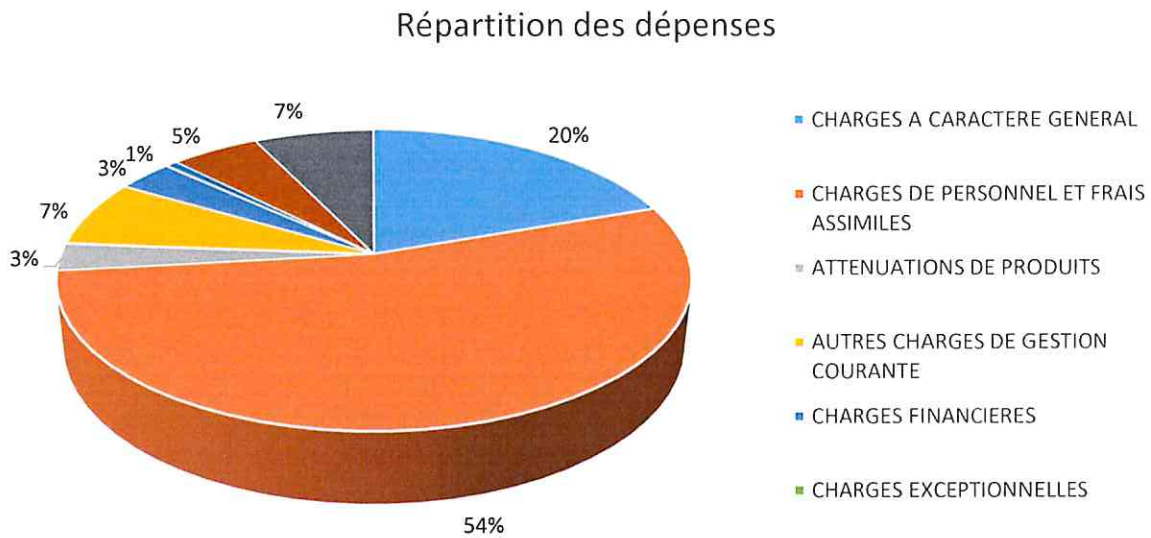

Une nouvelle fois, la commune prévoit une maitrise de ses dépenses sur les deux principaux chapitres. Le chapitre 65 augmente suite à l'intégration des maternelles dans le calcul du forfait communal. L'abaissement de l'âge de scolarisation à 3 ans a un impact sur le budget communal.

Compte	Libellé	Budget N-1	Budget N	%
R	RECETTE	7 630 714.44	7 270 589.09	-4.72%
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	595 513.44	12 333.43	-97.93%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	132 680.00	94 000.00	-29.15%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	311 600.00	340 200.00	9.18%
73	IMPOTS ET TAXES	4 846 544.00	4 966 600.00	2.48%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 652 666.00	1 743 730.00	5.51%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	54 000.00	60 000.00	11.11%
76	PRODUITS FINANCIERS	5.00	5.66	13.20%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 300.00	16 300.00	0.00%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 406.00	37 420.00	74.81%

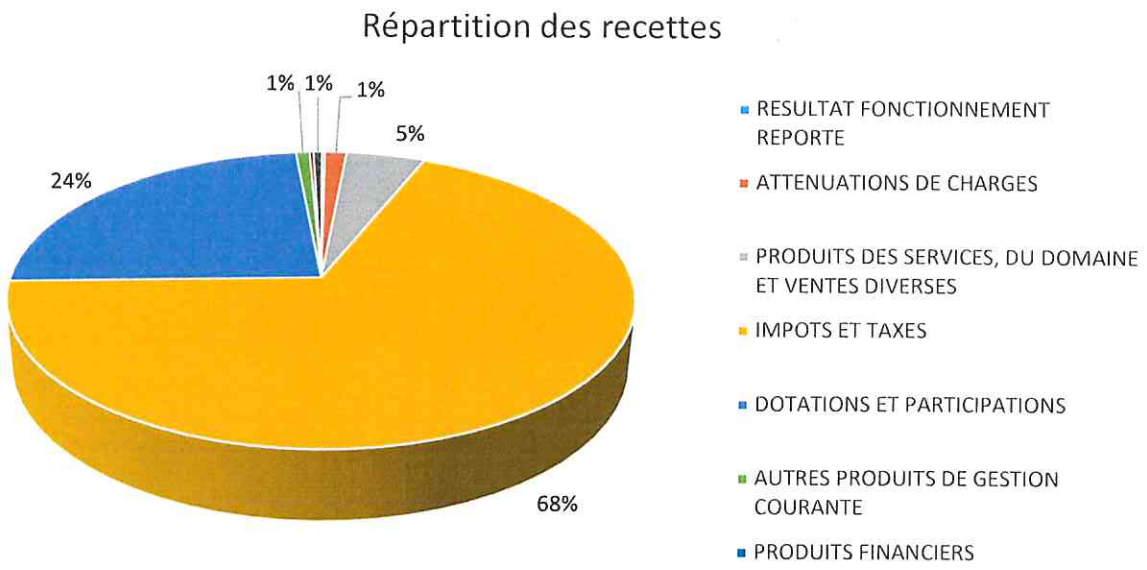

La fiscalité est la principale recette de la Commune. Elle reste encore dynamique avec une prévision de produit à +1,34 %.

5- <u>L'investissement</u>

La section d'investissement s'élève à 3 260 963.62 €. Voici sa répartition en dépense et en recette sous forme de graphique

Ce que l'on va faire

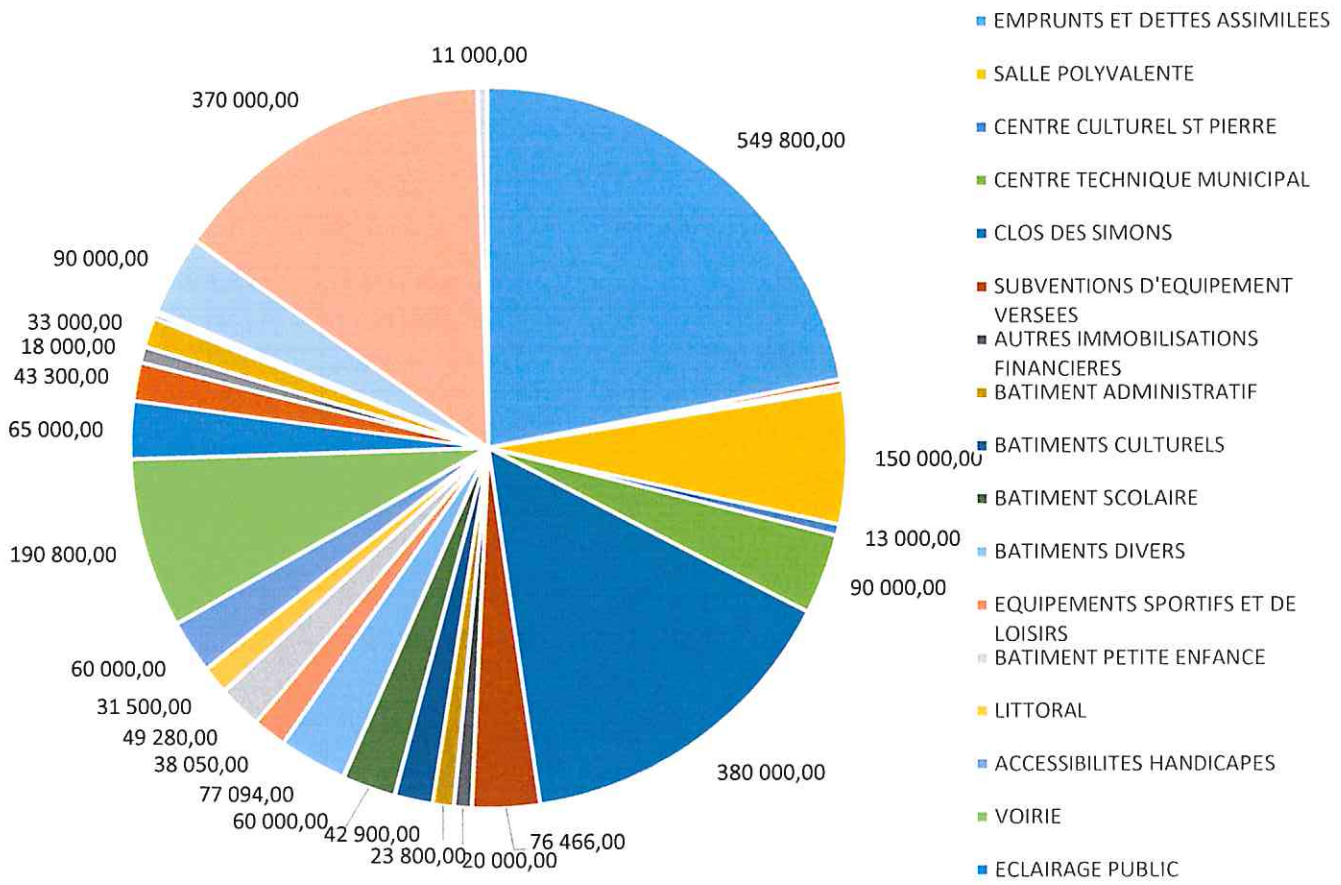

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

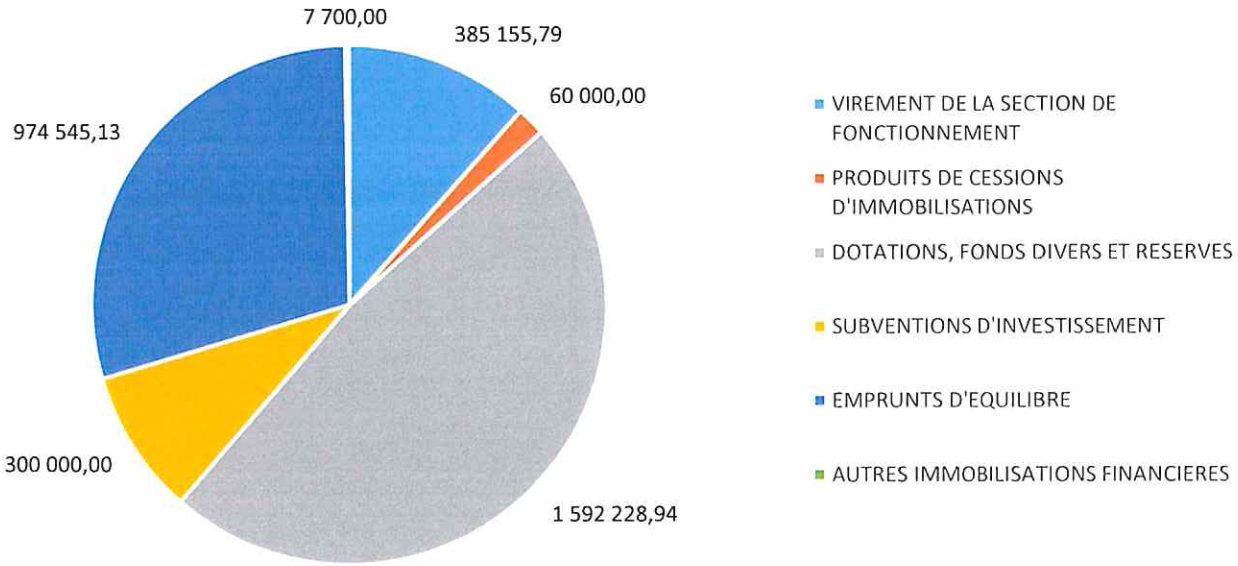

6 – Les budgets annexes

Les budgets annexes s'équilibrent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Camping	4 746 177.00 €	4 015 576.64€	8 761 753.64 €
Budget VVF	223 308.51 €	226 081.69 €	449 390.20 €
Budget Cimetière	169 951.04 €	129 946.04 €	299 897.08 €

7- La dette

La dette globale au 1er janvier 2019 s'élève à 7 691 777 €. Elle se répartit ainsi :

Budget	CRD au 31/12/2019
Budget Commune	6 631 304.92 €
Budget VVF	910 305.50 €
Budget Camping	150 166.58 €

Les caractéristiques par type d'emprunts se présentent ainsi :

Type	Capital Restant Dû
Fixe	6 437 376.90 €
Variable	1 254 400.10 €

Les emprunts ont été contractés principalement à taux fixe et représentent 83.69 % de la dette globale et les emprunts à taux variables : 16.31 %.

8- La fiscalité

Libellés	Bases effectives 2019	Bases prévisionnelles 2020	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	14 532 180	14 900 000	16.28 %	2 425 720 €
Taxe foncière bâtie	9 199 853	9 340 000	21.14 %	1 974 476 €
Taxe foncière non bâtie	46 049	46 000	48.93 %	22 508 €
TOTAL				4 422 704 €

Les taux d'imposition n'évoluent pas pour l'exercice budgétaire 2020. La seule augmentation est dû à la revalorisation des bases (+1.34 %) calculé sur un taux d'inflation déterminé par Bercy.

9- Les principaux ratios

	Valeurs La Turballe	Moyennes nationales de la strate (commune touristique) (3500 h à 10 000 h
Dépenses réelles de fonctionnement / population DGF *(mesure le niveau de service rendu)*	851.17 €	933 €
Produit des impositions directes/population DGF *(mesure l'importance des recettes émanant du contribuable)*	591.59 €	547 €
Recettes réelles de fonctionnement/population DGF *(mesure des moyens financiers récurrents)*	965.87 €	1137 €
Dépenses d'équipement brut/population DGF *(mesure l'effort d'équipement)*	317.56 €	288 €
Encours de dette au 31 décembre/population DGF *(mesure l'ampleur de l'endettement)*	887.01 €	931€
Dotation Globale de Fonctionnement/ population DGF *(mesure la principale dotation de l'Etat versée aux collectivités)*	152.09 €	138 €

Ces ratios comparent la Commune à un niveau de commune en fonction de la population.